



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26895
18 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 15 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'aviation des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés a, le 9 décembre 1993, à 16 h 45, largué 12 engins pyrotechniques au-dessus de la zone située au nord-est du lac du barrage de Saddam, à trois kilomètres à l'intérieur du gouvernorat de Ninive.

Le fait que l'aviation des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés continue de lancer de tels projectiles prouve encore une fois que les Etats-Unis persistent dans leur volonté de nuire à l'Iraq et à son peuple et de porter atteinte à sa sécurité et à sa souveraineté.

Le Gouvernement iraquien proteste énergiquement contre la poursuite de ces actes hostiles et vous demande d'intervenir en prenant les mesures prévues par la Charte des Nations Unies afin que ces agissements cessent, et ne se reproduisent pas à l'avenir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
